



## Dans ce numéro :

Sport, les attentes des Français	2
Bénévoles : nous voulons faire plus court	2
IAAF : encore plus	2
Recyclage d'équipements sportifs	3
Stade, un exemple d'éclairage rationnel	3
Une loi anti-dopage voit le jour en Allemagne	3
Tokyo 2020, un accord sur le stade olympique	4
Nouveau Roland Garros : énième épisode	4
Basket : matchs truqués	4
Tennis : matchs truqués	5
Plateforme pour surveiller les paris sportifs	5
Brexit : si le sport s'invitait dans le débat	5
FIFA : suite mais pas fin	5
Le baromètre Sport Santé	6
Le sport sur ordonnance en attente...	6
Vélo à assistance électrique	7
Basket : Italie et France avec la FIBA	7
Foot : transfert de mineurs	7
Echos 94	8

## Une bien belle Nuit du Sport

Elle s'est déroulée au Théâtre des Deux Rives de Charenton-le-Pont que la Mairie avait mis à notre disposition gratuitement, le lundi 25 janvier en soirée.

Cette salle de spectacle dotée de tous les équipements techniques et d'une scène aux proportions idéales, nous a permis d'offrir au public un spectacle sportif et artistique jugé par tous comme de grande qualité.

La cérémonie d'ouverture était placée sous le haut patronage du préfet, Thierry Leleu présent pour l'occasion, bien qu'ayant un agenda contraint, mais manifestant ainsi son attachement au mouvement sportif et sa fidélité à cet évènement. Christian Favier, Sénateur et Président du Conseil Départemental avait aussi accepté de nous accorder son patronage, il était représenté par Daniel Guérin, Vice-président du Conseil Départemental en charge du sport, lui aussi très attaché à cette soirée.

Pour cette édition, le comité directeur du CDOS avait décidé de mettre à l'honneur tous les comités départementaux, 42 avaient répondu à l'invitation et 3 s'étaient excusés, ce qui a été une satisfaction. En effet les comités représentent les disciplines sportives qui sont enseignées dans leurs clubs, et qui sont les chevilles ouvrières du développement des pratiques en Val-de-Marne. C'est ainsi que quelques 300 personnes se sont retrouvées dans la salle et ont pu apprécier les démonstrations sportives et artistiques qui leurs étaient destinées.

- Slackline par Line Up (équilibre sur sangle) et pyrotechnique
- Démonstration de Tennis de table par des jeunes espoirs nationaux de Charenton, Ethan Claude et Alexis Kouraichi qui ont terminé en lumière noire (fluorescence)
- Combat Aïkido par la Ligue Ile-de-France
- Parkour par l'Ecole Art et Déplacement Académy (les fameux Yamakasis)
- Samy Soltany de l'association des paralysés de France de la résidence Bernard Palissy de Joinville-le-Pont, et Antony Mendes de L'APAJH (Association pour les adultes et jeunes handicapés) d'Alfortville.

Ces deux jeunes ont essayé d'établir un record du monde de tir à la sarbacane sur cible à distance réglementaire en 3 minutes, le tout sous le regard attentif d'un juge assermenté, Pascal Duroux, trésorier du comité de karaté.

La transmission filmée simultanée de l'image sur grand écran a bien fonctionné pour le public, la première tentative de Samy a été couronnée de succès avec 11 fléchettes au cœur de la cible, le minimum imposé étant de 10. De son côté, Anthony a échoué dans sa tentative car il avait manifestement une pression trop grande et une émotion très perceptible.

Le public ne s'y est pas trompé, Samy a rejoint très sportivement Anthony pour partager l'ovation que les spectateurs debout leur ont réservée pour saluer, comme il se devait, l'exploit !!!

Nous espérons donc que le record sera homologué après visionnage de la tentative réussie selon les règles imposées. Il faut associer à ce succès les éducateurs et éducatrices qui ont pris le temps de venir les accompagner gracieusement, et qui avaient participé à l'entraînement acharné des deux compétiteurs.

(suite page 8)

C.L

## Sport, les attentes des Français

«Les attentes sont fortes pour des publics qui n'ont pas les moyens d'aller dans un club privé ou payant et qui souhaitent profiter de lieux de vie, de mixité sociale et de partage dans les territoires.»

Il ne s'agit que d'une étude commandée par la FIFAS (Fédération des Industriels et Fabricants d'Articles de Sport). Elle a été publiée fin décembre 2015. Cette enquête menée pour le compte du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et l'Association nationale des élus en charge du sport, portait sur les pratiques et les équipements sportifs.

L'Institut BVA a été chargé de ce sondage auprès d'un échantillon de 2005 français de 18 ans et plus. Elle se résume à deux questions principales.

- Les pratiques sportives de la population.
- Les usages et les attentes concernant les infrastructures de proximité.

Sur le premier point qui comporte des chiffres que d'autres études ont déjà révélés et qui concordent plus ou moins, on peut toujours en contester la valeur. Par contre les modes de pratique ne sont pas à négliger, il s'agit d'un phénomène concret dont on peut observer

la réalité d'année en année :

- L'autonomisation des pratiques sportives traditionnelles au détriment des clubs et des lieux de pratiques gratuites ou payantes. Il s'agit principalement de la natation, du football, du tennis et de la gymnastique au sein des infrastructures municipales.

Sur le second point, l'étude révèle que 58% des sondés souhaitent des équipements de proximité demandant des moyens en accès libre afin de développer un sport pour tous (aires de jeux, terrains multisports... Sans oublier de nouveaux besoins : mur d'escalade, parcs de glisse urbaine.

Les attentes sont fortes pour des publics qui n'ont pas les moyens d'aller dans un club privé ou payant et qui souhaitent profiter de lieux de vie, de mixité sociale et de partage dans les territoires.

Une autre attente forte pour l'utilisation des lieux avec un

rapprochement des plateformes de réservations des installations par le développement de la connectivité (mobiles, bornes wifi, etc...). Une digitalisation des modes de vie.

Si cette étude est pleine d'enseignement pour les collectivités et les clubs, cela confirmerait que les français souhaitent des pratiques libres qui tomberaient dans le domaine du service à la personne à l'opposé finalement de l'esprit associatif qui pourtant répond à la mixité sociale et au partage dans les territoires.

Il s'agirait d'une mutation qui demanderait encore des moyens pour les collectivités dans une période qui n'est guère favorable.

Ce n'est donc que l'expression d'un sondage dont il convient de relativiser la portée, **on ne gouverne pas un pays par la vox populi**, enfin c'est notre avis surtout quand dans le résumé des réponses il existe des contradictions.

## Bénévoles : nous voulons faire plus court

L'engagement des bénévoles évolue.

Si on le constate en perte de vitesse, vieillissant, démotivé, le bénévolat reste cependant un vecteur fondamental au mouvement sportif.

A l'approche de l'Euro 2016, le

football s'est attardé sur la situation et certaines conclusions sont très intéressantes.

Le football (selon le football) serait le sport le plus exigeant avec ses bénévoles : 600 heures par an pour un dirigeant (soit 12 heures par semaine).

Les actions ponctuelles sont

privilegiées à un engagement durable et d'autant plus lorsque cet engagement est assorti de responsabilités : dirigeant.

En règle générale, l'engagement sera limité dans le temps et sera beaucoup plus court qu'auparavant.

## IAAF: Encore plus

Le récent scandale semble encore plus grave que prévu car plusieurs dirigeants dont l'an-

cienn président, sont soupçonnés de corruption.

Sebastian COE s'est dit atterré par ces nouvelles révélations.



## Recyclage d'équipements sportifs

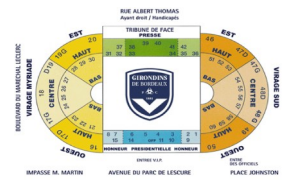
La ville de Bordeaux en ce sens donne un excellent exemple, le stade Chaban-Delmas ne va pas disparaître après la construction du Matmut Atlantique qui abritera l'équipe de football des Girondins de Bordeaux.

Le vieux stade à l'architecture de 1930 sera rénové et utilisé

par le club de rugby UBB (Union Bordeaux-Bègles) ainsi que les équipes jeunes. Sa capacité réduite à 25.000 places (aujourd'hui 33.000) ne l'empêchera pas d'être valorisé par l'apport de 237 places supplémentaires, un espace sport santé, et une mise aux normes pour l'accessibilité des publics

à mobilité réduite.

Toutes les autres activités sportives du site seront également rénovées et remises à neuf. Ainsi ce vaste site de 7 hectares sera ouvert au public et redeviendra à son origine, un lieu de promenade.



## Stade, un exemple d'éclairage rationnel

Le coût de l'éclairage des stades peut être diminué de manière significative, ce qui rend la facture moins douloureuse en ces temps de budgets contraints.

Le stade de Montlouis-sur-Loire (Indre et Loire) est le premier à utiliser la technologie LED qui a été homologuée par la Fédération Française de Football.

L'économie générée est de 16%

au minimum et en moyenne de 30 à 35 % sur la base d'un terrain classique. L'autre plus-value concerne le faible coût d'entretien des sources lumineuses, car il n'est plus nécessaire, grâce à la technologie LED, de les remplacer en moyenne tous les quatre ans.

Donc à raison de 2.000 heures de pratique par an, la commune peut espérer un retour sur investissement plus rapide. Le coût total de cette transforma-

tion est de 639.500 euros HT, 78% des travaux, soit 601.000 euros HT ont été financés par des subventions (équipement des territoires ruraux, réserve parlementaire, Conseil Régional, Conseil départemental...)

La ville ne déboursa en définitive que 140.000 euros, cette première peut inspirer d'autres collectivités confrontées à savoir faire des économies dans de nombreux domaines.

**«L'économie générée est de 16% au minimum et en moyenne de 30 à 35 % sur la base d'un terrain classique.»**

## Une loi anti-dopage voit le jour en Allemagne

Il s'agit du projet de loi adopté fin mars 2015 par le gouvernement et voté par les deux chambres. Il a été mis en vigueur à compter de ce début d'année.

Cette loi antidopage signée par le président allemand Joachim Gauk se veut être : « *Un modèle mondial, « un instrument qui défend la crédibilité de sport »* et sert « *à protéger les athlètes* » selon les déclarations de Clemens Prokop, président de la fédération allemande d'athlétisme. Bon encore une loi qui nous l'espérons sera bien appliquée.

Le ministre de la Justice, Heiko Mass, s'est félicité de l'adoption du texte : « *C'est une déclaration pour un sport propre et un soutien à tous les sportifs qui sont en compéti-*

*tion sans dopage* ». Allusion sans doute aux récents scandales qui ont secoué l'athlétisme mondial...

La nouvelle législation prévoit que les sportifs contrôlés positifs ou pris en possession de produits interdits sont passibles de peines de prison allant jusqu'à trois années. Les fournisseurs de produits peuvent se voir condamnés jusqu'à 10 ans de prison que ce soit les sportifs de haut niveau, les entraîneurs et les docteurs.

**De quoi faire réfléchir, non ?!?!.**

Berlin va aussi débloquer de nouveaux fonds pour les victimes du dopage dans l'ex RDA pour 1.000 nouveaux cas identifiés depuis 2002 à 2006. Ce ne serait que justice quand on connaît les désastres physiques

qui ont été provoqués par un dopage institutionnel dans cet ancien Etat.

On notera qu'en Allemagne le sport relève de la compétence du ministère de l'intérieur, ce qui permet une approche plus efficace des sanctions, ce qui n'est pas le cas en France et hélas dans bien d'autres pays.



Joachim Gauk

**«La nouvelle législation prévoit que les sportifs contrôlés positifs ou pris en possession de produits interdits sont passibles de peines de prison allant jusqu'à trois années.»**



## Tokyo 2020, un accord sur le stade olympique

Après avoir renoncé au premier projet de stade, un second a finalement été validé car le coût était moins élevé et le cahier des charges ayant été respecté, et il sera livré dans les délais imposés par le CIO.

Le coût sera de 1,16 milliard d'euros au lieu de la somme initiale de 1,96 milliards d'euros, ce qui aurait constitué un record mondial en matière de stade olympique.

Le chef du gouvernement avait

dû tout annuler, il y a quelques mois, pour répondre aux diverses critiques, maintenant il se félicite de l'accord qui a été trouvé : « *Nous allons faire de ce stade le plus accessible à tous les publics et une source d'inspiration pour le reste du monde* », bonjour la modestie...

Cette phrase illustre bien la volonté du Japon d'être toujours l'empire du Soleil Levant qui éclaire le monde !!! Cette volonté n'évitera pas un énorme

dérèglement budgétaire car le coût total des Jeux devrait au moins atteindre les 15 milliards de dollars, soit six fois l'estimation initiale.

Il est vrai que finalement l'argent reste pour certains assez virtuel... Quand on voit tous les déficits et dépassements de budgets dans beaucoup de domaines, et le sport, à l'évidence, n'y échappe toujours pas...

## Nouveau Roland Garros : énième épisode

Un proche du Président de la République, habitant près de Roland Garros et farouchement opposé au projet d'extension, comprenant que tous les recours pour s'opposer à l'agrandissement ont été utilisés, aurait remis (anonymement), en mai 2015, un dossier à Monsieur François HOLLANDE dénonçant des pratiques douteuses.

Il se trouve que ce dossier a retenu l'attention et que des explications auraient été demandées au Ministère des Sports qui a diligenté une « enquête interne » dont les conclusions confirmeraient les dénonciations qui seraient d'une « rare gravité » et auraient nécessité 4 mois d'investigations.

Comprenez bien que des indiscretions ont été publiées dans la presse, que la Fédération Française de Tennis et son président Jean GACHASSIN (qui ne sollicitera pas le renou-

vement de son mandat en 2017) ont répondu laconiquement et avec les réserves d'usage ce qui laisse supposer qu'ils ont été informés.

Il serait reproché une double billetterie au tournoi des Internationaux de France, des notes de frais déraisonnables à la Fédération et principalement de la part de son président, l'utilisation de véhicules de fonction à des fins personnelles et des transactions immobilières douteuses à proximité de Roland Garros.

Nous nous souvenons de la bouteille de vin à plus de 4.000,00 € commandée dans un restaurant par le président d'une autre fédération...

Pour ce qui concerne la double billetterie, les explications paraissent claires mais sont-elles complètes ? Il s'agirait d'une ancienne affaire aujourd'hui résolue et réglée. La billetterie actuelle, électronique (e-billet)

est infaillible. Dont acte. L'affaire ne concernerait qu'un nombre restreint de billets sur l'ensemble du tournoi.

Quant aux notes du président, la fédération complète que la comptabilité est validée par un cabinet d'experts comptables, les réviseurs comptables et que le quitus a toujours été voté par l'assemblée générale. Encore faut-il préciser que l'expert-comptable valide les écritures, pas leur contenu...

Les deux autres « abus de biens sociaux » ne sont guère commentés. Il semblerait que le Ministre des Sports soit décidé à saisir le procureur de la République.

Il convient de compléter cette information en rappelant le conflit interne entre le Président et son Secrétaire-Général d'une part, et le Directeur Général de la fédération, d'autre part.

## Basket : Matches truqués

Nous n'avons plus d'illusions, toutes les disciplines sportives sont concernées par les mêmes dérives.

Le basket n'y échappe pas et c'est en France où la LNB a auditionné récemment des joueurs et des entraîneurs au

sujet de paris sur les matchs de PROA et de PROB.

« Il serait reproché une double billetterie au tournoi des Internationaux de France, des notes de frais déraisonnables à la Fédération [...], l'utilisation de véhicules de fonction à des fins personnelles et des transactions immobilières douteuse à proximité de Roland Garros. »



## Tennis : Matches truqués

L'année 2016 commence avec la même ritournelle que 2015 et les années précédentes. Normal nous direz-vous, les faits s'échelonnent sur plusieurs années. Nous n'aurions pas de raison de citer ce nouveau dérapage mais il y a deux faits qu'il faut citer :

- Ces événements ont été couverts par l'ATP
- Aucune poursuite n'a été engagée après le versement de supposées sommes d'argent.

Les faits concernent plusieurs années (au moins 8), de 16 à 28 joueurs dont 8 étaient présents au dernier Open d'Australie et des tournois majeurs dont Wimbledon. Il est vrai que cette révélation a été faite

par une équipe de la BBC.

*« • Ces événements ont été couverts par l'ATP  
• Aucune poursuite n'a été engagée après le versement de supposées sommes d'argent. »*

L'autorité de régulation des paris sportifs pour le tennis, la Tennis Integrity Unit, a demandé des enquêtes pour plu-

sieurs matches mais n'a jamais pu accéder aux relevés téléphoniques et aux relevés bancaires des joueurs incriminés.

Sur la plupart de ces matches, alors que les paris croissaient de manière extravagante sur la victoire du joueur le plus faible, les paris ont été suspendus et le résultat du match a confirmé la défaite du favori logique. Les paris ont été isolés dans des villes d'Europe de l'Est.

La BBC réussira-t-elle là où la Tennis Integrity Unit a échoué ? Pourquoi ces méfaits ont-ils été couverts ? Y a-t-il des complicités au sein des instances ?



## Plateforme pour surveiller les paris sportifs

Monsieur Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux Sports, vient d'inaugurer une plateforme de surveillance des paris sportifs placés sous l'au-

torité ministérielle. Cette structure a pour mission de coordonner la surveillance des paris nationaux et internationaux en coordination avec

l'ARJEL, l'autorité de régulation française et avec les fédérations.



## Brexit : si le sport s'invitait dans le débat

Le Premier Ministre britannique s'est engagé dans un débat sur le maintien de la Grande Bretagne dans l'Union Européenne où il ne maîtrise plus toutes les données.

Ceci ne concerne pas le sport mais les clubs britanniques, principalement les clubs de foot, communiquent envers

leurs supporters pour réaffirmer la nécessité de rester au sein de l'Union à défaut de perdre en notoriété et sur le plan économique.

Monsieur David CAMERON s'est dit surpris de cette « ingérence », d'autant plus que son entourage lui recommande de placer le référendum fin juin plutôt qu'en fin d'an-

née afin de faire cesser ces déchirures au sein de son parti.

Mais fin juin, ce sera en plein Euro de foot où l'Angleterre sera présente et, à une période où les supporters risquent d'être présents sur le continent... des éléments qui contrarient beaucoup la politique outre-manche.



David Cameron

## FIFA : suite mais pas fin

Alors que Michel PLATINI et Sepp BLATTER annonçaient leur intention de faire appel de leur lourde suspension, la FIFA confirmait son souhait de faire appel et d'infliger des sanctions plus lourdes, en rapport avec les faits reprochés.

Ainsi Michel PLATINI a été écarté de la course à la présidence et les dirigeants français ont vivement débattu du choix de leur candidat... La fédération refusant de soutenir le candidat français, Monsieur

Jérôme CHAMPAGNE.

Pendant ce temps, la FIFA, et le FBI, s'intéressaient à la fédération allemande au sujet de la coupe du monde 2006.



## Le baromètre Sport Santé

Selon la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire qui a publié son baromètre Sport Santé pour la cinquième année consécutive ; les Français sont préoccupés par leur bien-être personnel au sein duquel le sport figure en deuxième position, juste après « s'accorder de vrais moments de détente ».

Le sport recueille 34% des intentions pour cette nouvelle année, un peu plus chez les hommes que chez les femmes, bien que l'on puisse penser que faire un régime et prendre soin de son corps vont de pair avec des activités physiques.

Selon Françoise Sauvageot, présidente de la fédération : « Le baromètre Sport Santé est l'occasion chaque année de conforter notre mission d'intérêt général et de nous inciter à être toujours plus dynamique sur l'ensemble du territoire

*pour proposer des activités physiques et sportives diversifiées. Dans notre démarche nous sommes particulièrement attentifs aux femmes, qui entre 35 et 55 ans sont désireuses de pratiquer une activité sportive mais ne savent pas toujours vers quel type de structure se tourner ». Voilà une bonne raison pour que les clubs de cette fédération s'inscrivent en Ile-de-France sur le site régional : Sport Santé qui est gratuit pour se faire connaître et pour l'instant on est loin du compte...*

On se doit quand même d'ajouter que d'autres fédérations se placent de plus en plus sur ce créneau, toutefois il existe un frein en matière d'infrastructures. Les équipements sont saturés au niveau Ile-de-France et, sans doute, dans d'autres zones urbaines, les clubs le savent que trop. Il est nécessaire de trouver des solutions qui passent par des mutualisations

et par une meilleure utilisation de tous les espaces.

Les collectivités doivent s'entendre sur ce point crucial qui doit permettre de faire sauter des verrous dans une période où l'Etat se tourne vers les nouvelles régions qui doivent assurer des compétences tout en subissant une diminution de leurs dotations, le sport y figure en bonne place.

Les comportements doivent évoluer, ils doivent conduire vers le développement de nouvelles synergies entre collectivités qui sont les seuls moyens pour avancer sur le chemin d'un intérêt général, au service de la santé, et du bien être des populations.

Le chemin sera long à parcourir, il faut bien en être conscient, alors que l'impatience est maîtresse de l'opinion publique, hélas...

**« Le baromètre Sport Santé est l'occasion chaque année de conforter notre mission d'intérêt général et de nous inciter à être toujours plus dynamique sur l'ensemble du territoire pour proposer des activités physiques et sportives diversifiées. »**

## Le sport sur ordonnance en attente...

Si le texte de loi a été voté, la sortie du décret est en attente et celui-ci devrait apporter une précision très importante pour le mouvement sportif.

Contrairement au premier texte, la nouvelle mouture ne précise pas si les activités doivent être dispensées par des organismes soumis au code du sport et labellisés par l'ARS (agence régionale de santé) et l'Etat.

Si cette condition était plus ou moins écartée, le mouvement sportif pourrait s'en inquiéter au regard des clubs et naturellement de la sécurité de l'application des prescriptions. Nul ne peut ignorer que les activités physiques sont un créneau économique dont on voit qu'en matière de santé, beaucoup

d'officines en revendiquent l'utilisation pour leur clientèle.

On remarquera que dans la loi de modernisation du système de santé adoptée le 17 décembre 2015 à l'Assemblée nationale, il existe pas moins de 227 articles dont le premier prévoit « la reconnaissance du développement de la pratique régulière d'activités physiques et sportives pour tous les âges ». Cette disposition s'inscrit donc comme un instrument de prévention au sein de la politique de santé de l'Etat (code de la santé publique – CSP, art.1.1411-1).

Là encore le décret sera assujéti à l'examen du Conseil Constitutionnel qui a été transmis par les parlementaires. Le Conseil devra se prononcer sur

la conformité du texte avec la Constitution. S'il passe ce dernier filtre, un grand pas aura été franchi et les associations pourront présenter des projets dont la pérennisation sera facilitée.

**« Le décret sera assujéti à l'examen du Conseil Constitutionnel qui a été transmis par les parlementaires. Le Conseil devra se prononcer sur la conformité du texte avec la Constitution. »**



## Vélo à assistance électrique

L'UCI ne s'est jamais cachée qu'une de ses priorités était la détection d'assistance électrique sur les vélos. D'autant plus que cette recherche détourne habilement les attentions du Président, Brian COOKSON, qui peine à assoir son autorité.

Et voilà qu'une équipe se serait fait prendre alors qu'elle n'a aucun intérêt à le faire, dans une catégorie et dans une discipline où elle n'a aucune raison plausible si ce n'est pour effectuer des tests en compétition. Cette équipe, c'est l'équipe nationale féminine d'une catégorie de jeunes, en cyclocross, et au championnat du monde ! Ce n'est pas une histoire mais c'est de la Belgique dont il s'agit ! Les premières explications fournies sont ahurissantes : « vélo d'un ami (de la supposée fraudeuse) qui a reconnu le parcours la veille ».

Toutefois, il faut accueillir cette information récente avec beaucoup de méfiance. Un vélo est, ou n'est pas, équipé d'un dispositif. Dans le cas précis, le vélo est « sous scellés » pour un complément d'enquête !

Cette affaire arrive à point nommé pour mettre en valeur de nouvelles techniques de recherches de « champs magnétiques » et la réouverture par les médias des dossiers antérieurs avec des situations suspectes.

Il est exact que cet hiver, un fabricant a présenté un VTT à assistance électrique, sans dispositif apparent, de manière à ce que ses utilisateurs n'aient plus de complexe... tandis que certains constructeurs s'aventurent sur le tout terrain du « deux roues motrices ».

L'apport d'une assistance électrique au plus haut niveau n'est pas neutre, elle peut aider à « faire la différence au bon moment » avec un gain de quelques watts. Ce sera le cas du cyclocross, du VTT, de la piste et de la route, donc des principales disciplines. Pour en revenir aux explications fournies par l'athlète belge (ce n'était pas mon vélo, c'est ce brave mécanicien qui s'est trompé), notons que le vélo est essayé avant le départ et que l'on « sent » immédiatement s'il

s'agit d'un de ses vélos...

Si l'UCI exclut toute forme d'assistance au pédalage, la FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme) a adapté ses règlements, dans un premier temps avec la mention « à usage thérapeutique » puis en supprimant cette notion. Il est bien évident que les organisateurs de brevets hésiteront à homologuer un brevet réalisé avec un vélo à assistance électrique et qu'il est pour le moins singulier d'autoriser, dans un groupe, leur présence pour des raisons évidentes de sécurité. La FFCT invoque un motif certes, louable, permettre à certains de poursuivre une pratique de loisir, mais qui peut comporter d'autres risques.

L'assistance électrique n'est pas à bannir, bien au contraire, elle ne peut que faciliter l'usage du vélo pour se déplacer, surtout en terrain vallonné. Mais nous ne sommes plus dans la pratique sportive, les compagnies d'assurances savent distinguer les pratiques.

**« Si l'UCI exclut toute forme d'assistance au pédalage, la FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme) a adapté ses règlements, dans un premier temps avec la mention « à usage thérapeutique »**

## Basket : Italie et France avec la FIBA

Les clubs italiens et français vont quitter l'Euroleague de basket pour rejoindre la nouvelle compétition de la FIBA, La Ligue des Champions.

Il se dit que d'autres nations pourraient les suivre : Turquie, Espagne, Allemagne, Grèce et Russie.

Le manque de concertation serait à l'origine de cette scission en espérant que les clubs ne souffrent pas trop de cette rivalité strictement financière.



## Foot : transfert de mineurs

Ce problème récurrent vient de revenir sur le devant de la scène.

Des règles strictes régissent cette pratique et ne sont pas

toujours respectées sans qu'il soit réellement possible de connaître la nature des abus.

Les clubs espagnols sont concernés par cette affaire. Si le FC Barcelone a déjà été

sanctionné, ce serait au tour des deux clubs madrilènes : Réal et Atlético de ne pouvoir recruter des... joueurs adultes, pendant un an.



## Les Echos 94

### EURO 2016 « Tous prêts »

A l'occasion de la 15<sup>ème</sup> édition du Championnat d'Europe de football qui se déroulera en France, du 10 juin au 10 juillet, l'Etat souhaite que ce soit l'occasion d'une grande fête populaire. Dans cet esprit le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a initié, conjointement avec la Fédération Française de Football, un soutien aux animations du territoire avec le programme «TOUS PRETS».

Il s'agit de s'inscrire dans une démarche éducative, citoyenne et durable, autour des valeurs complémentaires que sont le Plaisir, le Respect, l'Engagement, la Tolérance et la Solidarité (PRETS).

Pour participer à cet élan les associations devront répondre à un appel d'offres, document téléchargeable sur le site : <http://tousprets.gouv.fr> Les fiches sont à adresser à la DDCS : [ddcs-sports@val-de-marne.gouv.fr](mailto:ddcs-sports@val-de-marne.gouv.fr) dont un exemplaire au District de football sur la boîte : [cda@districtvaldemarne.fr](mailto:cda@districtvaldemarne.fr) La date butoir a été fixée au 1<sup>er</sup> mars.

### Service civique

Les événements tragiques de l'année 2015 ont suscité un puissant moment de fraternité qui a remplacé la citoyenneté et l'engagement de la jeunesse au cœur de notre vie démocratique.

Le Président de la République a voulu y répondre en rendant le Service Civique universel, afin que chaque jeune qui le souhaite puisse s'engager dans l'intérêt général.

Des nouveaux moyens budgétaires ont été débloqués et le mouvement sportif pourrait proposer des missions d'intérêt général très intéressantes pour les jeunes et bénéfiques pour les collectivités, objectif 150.000 jeunes par an.

Renseignements : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

### Devenez acteurs

Pour pallier les risques et menaces dans le Val-de-Marne, suite aux attentats de novembre 2015, et pour répondre au souhait de nombreuses personnes, une initiative pour sauver des vies a été mise en place.

Concrètement il est proposé de participer à des séances de 2 heures d'initiation aux premiers secours.

Renseignements et inscriptions : [www.val-de-marne.gouv.fr](http://www.val-de-marne.gouv.fr) ou [www.ilyadesgestesquisauvent.fr](http://www.ilyadesgestesquisauvent.fr)

### Soirée des dirigeants

Elle est organisée le mardi 16 février à 18h30 par le Crosif à Gentilly, et portera sur la thématique de l'apprentissage.

L'intervention gratuite sera

assurée par Cécile TAMBURINI, directrice de l'ARFA elle traitera les différentes notions liées à ce sujet.

Renseignements : [is-sam.rachedi@crosif.fr](mailto:is-sam.rachedi@crosif.fr) tél : 01 49 85 84

### Nuit du Sport...suite

Comme chaque année, des remises de récompenses ont été décernées à la fin de la soirée :

- Prix de la ville Crédit Mutuel : Emmanuel Jaeger et Geneviève Jourdin de l'Azur Olympique et l'équipe première de tennis de table,
- championne d'Europe amateur.

- Prix du Fair-Play de la ville : Philippe Beuchet du CNM Charenton (Volley-Ball), Bernard Largerault, Club Subaquatique et Jean-Philippe Cerruti, Charenton Tennis de table.

La soirée fut menée de main de maître par les animateurs Martine Pothet et Yves Leverger toujours fidèles à cet événement annuel.

Nous terminerons en remerciant très vivement le maire de Charenton-le-Pont et les élus, le service des sports de la ville et le personnel du théâtre qui nous a apporté son aide technique.

Nous ne saurions oublier nos partenaires institutionnels, DDCS et Conseil départemental et le Crédit Mutuel de Charenton.

La soirée se clôture par un cocktail fort apprécié qui permet de belles rencontres et de mesurer aussi la satisfaction des uns et des autres, alors à l'année prochaine...



### Le CDOS était présent...

Le 5 janvier, aux vœux du Conseil Départemental à Créteil—C.Lopès; JC.Girard; W.Leguy

Le 9 janvier, aux vœux de la VGA à Saint-Maur—J.Célérier

Le 12 janvier, à la cérémonie des vœux de M.le Préfet, à Créteil—C.Lopès

Le 20 janvier, aux vœux du Conseil de Développement du Val de Marne, à Créteil—C.Lopès

Le 22 janvier, galette des rois au Parc du Tremblay de Champigny/Marne—W.Leguy

Le 26 Janvier, à la soirée des vœux du CROSIF, à Paris 16e—C.Lopès

## CDOS 94

38/40 rue Saint Simon  
94000 Créteil  
Tél : 01.48.99.10.07  
Fax : 01.48.99.30.21  
Courriel : [cdos94@cdos94.org](mailto:cdos94@cdos94.org)

Retrouvez tous les articles sur [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES,

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie CHAVIGNON et Christian PLAT.

Sources : Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...